



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS 2011

Applicable au 1^{er} septembre 2010

Dispositions spécifiques Voltige en cercle

SOMMAIRE

PREAMBULE

- Art 4.8 - Chef d'équipe
- Art 4.9 - Voltigeur remplaçant
- Art 4.10 - Tenues

I – ORGANISATION

- Art 1.1 - Nature des concours
- Art 1.2 - Calendrier
- Art 1.3 - Organismes
- Art 1.4 - Terrains et matériel
- Art 1.5 - Service vétérinaire

V – PONEYS / CHEVAUX

- Art 5.1 - Droits de participation
- Art 5.2 - Harnachement et ferrure

II - EPREUVES

- Art 2.1 - Classification des épreuves
- Art 2.2 - Composition des manches

III – TECHNICIENS FEDERAUX

- Art 3.1 - Président du Jury
- Art 3.2 - Juge accompagnateur
- Art 3.3 - Fonctionnement des Jurys
- Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys

IV – CONCURRENTS

- Art 4.1 - Généralités
- Art 4.2 - Voltigeurs en équipe
- Art 4.3 - Voltigeur individuel
- Art 4.4 - Voltigeurs Pas de deux
- Art 4.5 - Nombre de participations
- Art 4.6 - Longeur et longeur remplaçant
- Art 4.7 - Aide à la montée

VI - NORMES TECHNIQUES

- Art 6.1 - Appréciation des figures imposées
- Art 6.2 - Appréciation du programme technique
- Art 6.3 - Appréciation du programme libre
- Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes
- Art 6.5 - Programme imposé par équipe
- Art 6.6 - Programme libre par équipe
- Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles
- Art 6.8 - Programme imposé individuel
- Art 6.9 - Programme technique
- Art 6.10 - Programme libre individuel
- Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de deux
- Art 6.12 - Libre Pas de deux
- Art 6.13 - Epreuve de longe
- Art 6.14 - Note du poney / cheval

VII - DEROULEMENT

- Art 7.1 - Durée
- Art 7.2 - Engagements
- Art 7.3 - Inspection vétérinaire
- Art 7.4 - Réunion des Chefs d'équipe
- Art 7.5 - À cheval / cloche / musique
- Art 7.6 - Ordre des épreuves
- Art 7.7 - Salut
- Art 7.8 - Temps accordé

VIII - PENALITES

- Art 8.1 - Codification des fautes usuelles

IX - CLASSEMENT

- Art 9.1 - Classement
- Art 9.2 - Remise des prix

PREAMBULE

La Voltige en cercle met en scène un ou plusieurs voltigeurs qui évoluent sur un poney / cheval au pas ou au galop tenu en longe. Le poney / cheval est équipé d'un surfaix et d'un large tapis permettant aux voltigeurs d'effectuer une série de figures où l'équilibre et les aptitudes physiques sont pleinement mobilisés.

Les épreuves de Voltige des concours Club sont des épreuves établies à partir de compétences élémentaires de mise en selle permettant de mettre en évidence le liant, la fixité et l'aisance de chacun sur un poney ou un cheval d'instruction habitué au travail à la longe. Ces épreuves permettent aux voltigeurs et aux longeurs de se former en suivant une progression dans un esprit ludique et créatif.

Les épreuves de Voltige des concours Amateurs sont déterminées par le niveau des épreuves. Orientées sur l'aspect compétitif de la discipline, elles permettent de mettre en évidence l'expertise des voltigeurs / longeurs / poneys / chevaux, de façon évolutive jusqu'au plus haut niveau de compétition.

Ces dispositions spécifiques sont complétées par un document : le code de pointage où se trouve la description des figures imposées, techniques et libres.

Les championnats de France donnent lieu à des règlements spécifiques.

I – ORGANISATION

Art 1.1 - Nature des concours

Les concours officiels se distinguent en :

- ◆ concours de Voltige,
- ◆ concours de Voltige labellisés FFE.

Les concours de Voltige doivent comporter des épreuves par équipes, et peuvent comporter des épreuves individuelles et des épreuves de longe.

Art 1.2 - Calendrier

L'année de compétition se divise en 2 époques :

- ◆ la saison du 1er février au 31 octobre,
- ◆ l'intersaison du 1er au 31 janvier, et du 1er novembre au 31 décembre.

Sur proposition de l'organisateur, pendant l'intersaison, les concours peuvent se dérouler en 1 programme, le programme imposé seul par exemple.

Pendant la saison, les concours doivent se dérouler en 2 phases, sur proposition de l'organisateur :

- ◆ 1ère phase : programme imposé et ou programme technique
- ◆ 2ème phase : programme libre

Les épreuves de Voltige se déroulent en une ou deux manches.

Ces mesures sont publiées au programme du concours.

Art 1.3 - Organismes

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury le personnel nécessaire au secrétariat, à la comptabilité, à la sonorisation et à la diffusion des résultats. Ce personnel est désigné en priorité parmi les juges accompagnateurs.

Art 1.4 - Terrains et matériel

A - La piste

| EPREUVES | Club | Amateur |
|---------------------------------------|------|---------|
| TAILLE MINIMUM DE LA PISTE | 18 m | 20 m |
| DIAMETRE MINIMUM DU CERCLE D'EXERCICE | 13 m | 15 m |

Il est recommandé :

- ◆ de tracer de façon visible, à la chaux par exemple, le centre du cercle,
- ◆ de surélever de 50 cm au plus les tables de juges, avec 1 table et 2 chaises par juge et que ceux-ci soient distants d'au moins 2 m de la piste,
- ◆ de prévoir le ratissage du terrain afin d'éviter la formation d'un sillon préjudiciable aux poneys / chevaux et aux voltigeurs.

Le sol doit être souple, plat et non glissant.

Les spectateurs doivent être à un minimum de 3 m à l'extérieur de la piste.

Lorsque les épreuves se déroulent à l'intérieur, la hauteur sous plafond doit être au moins de 5 m, la piste d'entraînement doit également être couverte.

Pour l'entraînement, il y a lieu de mettre à la disposition des concurrents au moins une piste de détente analogue à celle de compétition.

B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau

L'organisateur doit prévoir 2 chronomètres et 2 tableaux d'affichage, et au moins 1 tonneau près de la piste de détente.

C - Musique

L'organisateur doit prévoir la sonorisation globale de la piste de concours et de l'aire de détente.

Art 1.5 – Le service vétérinaire

Pour les épreuves Amateur la présence d'un vétérinaire au début du concours pour une inspection est obligatoire.

II - EPREUVES

Art 2.1 - Classification des épreuves

| DIVISION | ÉPREUVES PAR EQUIPE | EPREUVES INDIVIDUELLES | PAS DE DEUX | EPREUVES DE LONGE |
|----------|--|--|------------------------|--------------------|
| CLUB | Club 3 équipe Club 2 équipe Club 1 équipe Club Elite équipe | Club 1 individuel Club Elite individuel | - | - |
| AMATEUR | Amateurs 2 jeunes équipe Amateurs 2 équipe | Amateur 2 minime Amateur 2 individuel | Amateur Pas de deux | Longe 2 Longe 1 |
| | Amateurs 1 équipe Amateurs Elite équipe | Amateur 1 individuel Amateur Elite individuel | | |

Dans les épreuves par équipes, les épreuves Pas de deux et épreuves de Longe, les voltigeurs des deux sexes peuvent participer sans distinction.

Dans les épreuves individuelles Amateur, la distinction entre homme et femme est obligatoire au niveau du classement Individuel

Art 2.2 - Composition des manches

Épreuves en 1 manche :

- ▶ Individuel Club 1 et Club Élite : Imposé + Libre
- ▶ Individuel Amateur 2 et 1 : Imposé + Libre
- ▶ Individuel Amateur Élite : Imposé + Libre ou Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposé + Libre

Épreuves en 2 manches :

- ▶ Individuel Club 1 et Club Élite : 2 fois (Imposé + Libre)
- ▶ Individuel Amateur 2 et 1: 2 fois (Imposé + Libre)
- ▶ Individuel Amateur Élite: Imposé + Libre et Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposé + Libre et Libre

Pour les épreuves Club 1, Club Élite, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, les programmes imposés et libres doivent être séparés dans le temps.

III – OFFICIELS DE COMPÉTITION

Art 3.1 - Président du jury

Le Président du jury :

- ▶ juge techniquement les épreuves et établit le classement des concurrents conformément aux prescriptions du présent règlement dont il est chargé d'assurer l'application intégrale,
- ▶ fait respecter les conditions des épreuves au regard des Dispositions générales,
- ▶ fait fonction de Délégué technique,
- ▶ doit être présent lors de l'inspection vétérinaire ; la présence des autres juges est souhaitée dès le début de l'inspection,
- ▶ peut demander à faire effectuer un tour au trot à chaque poney / cheval entrant en piste. Si celui-ci s'avère inapte à concourir, il pourra être disqualifié.
- ▶ signe et donne son accord avant l'affichage des résultats. Il peut, s'il le juge nécessaire, demander une délibération à ses assesseurs, mais, à partir du moment où les notes sont affichées, celles-ci ne peuvent en aucun cas être modifiées sauf erreur de comptabilité.
- ▶ est associé à la remise des prix, est consulté sur le protocole et les prix remis avant le début de celle-ci,
- ▶ a la possibilité de disqualifier un poney / cheval en demandant au vétérinaire du concours, dans le cas où celui-ci est présent sur l'ensemble de la compétition :
 - ◆ de contrôler la fréquence cardiaque d'un poney / cheval entre 20 et 30 minutes après sa sortie de piste. Au dessus de 70 bpm, le poney / cheval sera déclaré inapte.
 - ◆ de réinspecter un poney / cheval à tout moment au cours de la compétition.

Art 3.2 - Juge accompagnateur

Pour toutes les compétitions de Voltige, les clubs participant aux épreuves par équipes devront se faire accompagner d'un Juge. Pour les concours Amateur, ce juge (national au minimum) devra figurer sur la liste officielle de la FFE.

Le Juge accompagnateur sera impliqué dans le déroulement général du concours. Il devra être disponible sur la durée totale du concours.

Le Juge accompagnateur n'est pas membre de l'équipe pour laquelle il a été engagé mais il est à la charge de cette équipe. Il ne peut pas être chef d'équipe.

Tous les Juges accompagnateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant en cours de validité.

Art 3.3 - Fonctionnement des jurys

Les Juges sont répartis autour du cercle de telle sorte qu'ils ne puissent pas communiquer entre eux pendant le passage effectif des concurrents et qu'ils aient une vision différente des figures.

Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys

| EPREUVES | PRESIDENT DU JURY | NB JUGES ASSESSEUR MINIMUM | NB TOTAL DE JUGES MINIMUM |
|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Club 3, 2, 1, Elite | 1 Juge Club | 2 Juges Club | 3 |
| Amateur 2 * Longe 2, 1 | 1 Juge National | 2 Juges Nationaux | 3 |
| Amateur 1 | 1 Juge National | 2 Juges Nationaux | 3 |
| Amateur Elite | 1 Juge National Elite | 4 Juges Nationaux | 5 |
| Amateur Elite labellisé FFE ** | 1 Juge National Elite | 5 Juges "National Elite" | 6 |

* : en épreuve Amateur 2, avec un jury à 3, l'un des juges peut être un juge club, dans les jurys à 5, deux des juges peuvent être des juges Club.

Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.

**** : en épreuve Amateur Elite labellisé FFE**, 3 des juges peuvent être des juges Nationaux.
 Lors de ces épreuves, deux groupes de juges, s'alternent pour évaluer la performance du (des) voltigeur(s) et ou du poney / cheval.
 Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.
 Pour les épreuves Amateur Elite FFE, les Juges désignés par la FFE ne peuvent pas être Juges accompagnateurs.

IV – CONCURRENTS

Art 4.1 - Généralités

Dans une épreuve, on ne peut pas être à la fois longeur et voltigeur.

Art 4.2 - Voltigeurs en équipe

Composition d'une équipe

| | EQUIPES CLUB | EQUIPES AMATEURS |
|-------------------|--------------|----------------------------------|
| Nombre voltigeurs | 4 à 6 | 6 et éventuellement 1 remplaçant |

Pour les équipes Amateur 2, 1, Elite, un 7^{ème} voltigeur peut réaliser les imposés en un seul passage à la fin de la prestation : il sera noté, mais la note ne sera pas comptabilisée.

Épreuves par Équipes

| NIVEAU D'ÉPREUVE | ÂGE (*) | GALOP | LICENCE MINIMUM |
|---------------------|-------------------|--------------------|-----------------|
| Club 3 | Sans limite d'âge | Pas de galop exigé | Club |
| Club 2 | | G2 Voltige minimum | |
| Club 1, Club Elite | | G4 Voltige minimum | |
| Amateur 2 Jeunes | Jusqu'à 16 ans | G6 Voltige minimum | |
| Amateur 2, 1, Elite | Sans limite d'âge | G6 Voltige minimum | |

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.3 - Voltigeur individuel

| NIVEAU D'ÉPREUVE | CATEGORIE | ÂGE (*) | GALOP | LICENCE MINIMUM |
|---------------------|-----------|--------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Club 1, Club Elite | - | A partir de 10 ans | G4 Voltige minimum | Club |
| Amateur 2 Minimé | Minimé | 14 ans et moins | align="center">G7 Voltige minimum | align="center">Amateur |
| Amateur 2, 1, Elite | Senior | 14 ans et plus | | |

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.4 – Voltigeurs Pas de deux

| NIVEAU D'ÉPREUVE | ÂGE | GALOP | LICENCE MINIMUM |
|------------------|-------------------|--------------------|-----------------|
| Amateur | Sans limite d'âge | G6 Voltige minimum | Amateur |

Art 4.5 – Nombre de participations

Chaque voltigeur peut effectuer 3 participations par concours, dans la limite de 2 participations en équipe et 2 participations en individuel.

Les participations en épreuves Pas de Deux et épreuves de Longe ne comptent pas.

Art 4.6 - Longeur et longeur remplaçant

Le longeur et le longeur remplaçant sont membres de l'équipe. Ils doivent être titulaires au minimum de la licence de compétition dans laquelle ils concourent. Le longeur déclaré peut être remplacé par le longeur remplaçant régulièrement engagé après autorisation du Président de jury.

Art 4.7 Aide à la Montée

Le monteur est membre de l'équipe. Il doit être titulaire de la licence de pratiquant en cours de validité. On autorise un seul monteur, non voltigeur, par équipe et par compétition. Les voltigeurs d'une même équipe peuvent s'aider entre eux.

Art 4.8 - Chef d'équipe

Le Chef d'équipe doit être majeur et titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité.

Il est membre de l'équipe.

Il représente l'ensemble des partants sous les couleurs de l'équipe. Il est seul habilité à participer aux diverses réunions des chefs d'équipes.

Il est responsable :

- ◆ des déclarations de forfaits,
- ◆ du comportement général des voltigeurs et longeurs qu'il représente et en particulier de la bonne condition physique des membres mineurs de l'équipe.
- ◆ des poneys / chevaux engagés.

Il peut changer des concurrents et des poneys / chevaux au sein de son équipe, sous réserve d'informer le Président du Jury et d'obtenir son accord.

Les fonctions du Chef d'équipe peuvent être assumées par tout membre de l'équipe.

Art 4.9 - Le voltigeur remplaçant

▶ Equipes Amateur

Le voltigeur remplaçant porte le n° 7 tout au long de la compétition.

- ◆ Si un voltigeur est dans l'impossibilité de poursuivre l'épreuve par suite d'une blessure survenue en cours d'exercice, le remplaçant peut prendre sa place après la figure pendant laquelle le premier voltigeur s'est blessé. Le Jury de terrain peut demander après l'épreuve une justification par le médecin. Un seul changement est autorisé.
- ◆ S'il n'y a pas de remplaçant, on donne la note 0 à chacune des figures imposées qui n'a pas été exécutée. Si cela arrive dans le programme libre, on retire 2 points à la note de composition.
- ◆ Dans les compétitions comportant plusieurs programmes, le voltigeur remplaçant peut, après en avoir informé le Président de Jury, être utilisé dans le programme suivant, à condition d'avoir été engagé à la réunion des Chefs d'équipe et d'être entré sur la piste avec son équipe dès le 1er programme. Un seul changement est autorisé.

▶ Equipes Club

Il n'y a pas de remplaçant en équipe Club. 7 voltigeurs peuvent être engagés mais la composition finale de l'équipe est annoncée lors de la réunion des chefs d'équipes. L'équipe entrant en piste comprendra de 4 à 6 voltigeurs.

Art 4.10- Tenues

- ◆ La tenue des voltigeurs doit être pratique et convenir au sport et doit en outre permettre aux juges d'apprécier la qualité des mouvements : tenues près du corps et sportives. Les chaussures munies d'un talon, si petit soit-il, sont interdites. Les tenues qui ne permettent pas un jugement technique facile seront pénalisées jusqu'à 1 point en composition pour les individuels et les équipes.
- ◆ Chaque équipier doit porter un numéro facilement visible de 10 à 12 cm de haut, numéroté à partir de 1, sur le bras ou la jambe extérieure ou sur le dos, faute de quoi il sera déduit 1 point à la note de composition.
- ◆ La tenue du longeur doit s'harmoniser avec celle des voltigeurs ou du poney / cheval.

V –PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Droits de participation

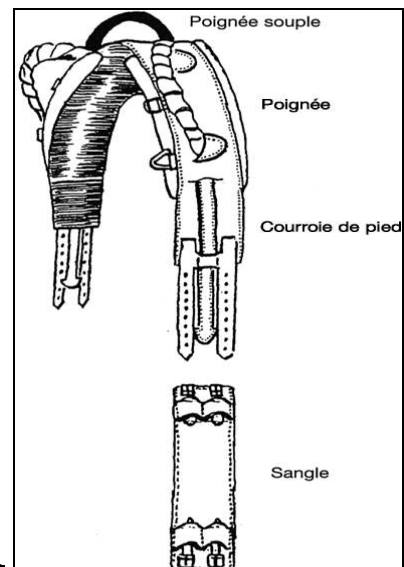
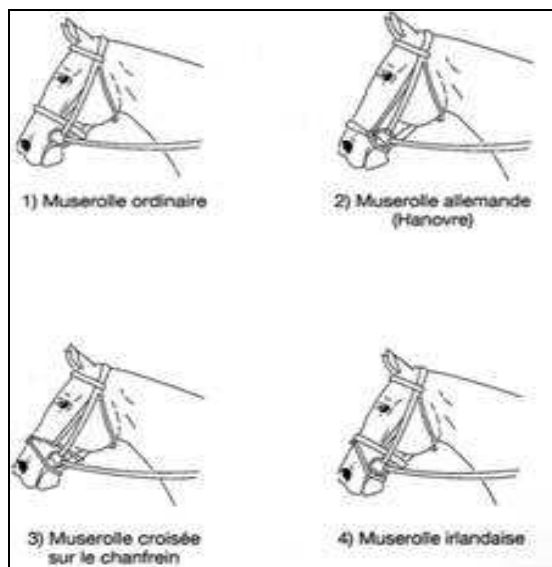
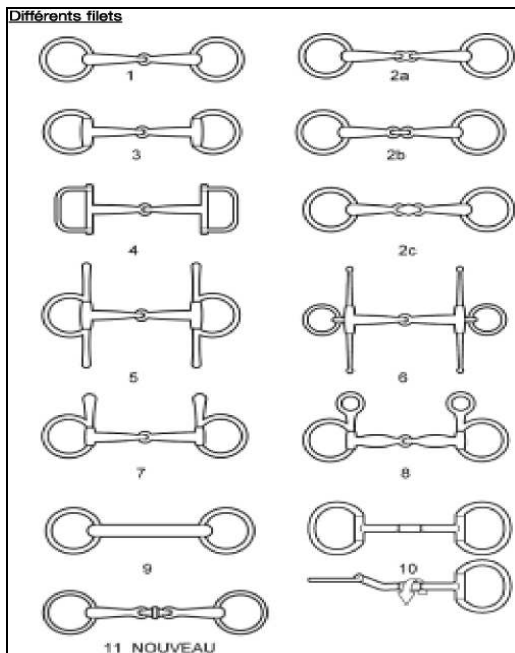
| Epreuves | Amateur | Club | | |
|-----------------------------------|---|--|------------------------|-------------------------|
| | | 1 et Elite | 2 | 3 |
| Participation par concours | 1 équipe ou 5 individuels (un Pas de Deux comptant pour deux individuels) | 2 équipes ou 1 équipe et 3 individuels | | |
| Taille | Poneys CDE et Chevaux | Poneys CDE et Chevaux | Poneys BCDE et Chevaux | Poneys ABCDE et Chevaux |
| Age | 6 ans minimum 7 ans minimum pour une sélection internationale | 5 ans minimum | | |
| Inscription | liste A Chevaux de sports | liste Club | | |

Les imposés et les libres d'une même manche doivent être réalisés sur le même cheval et avec le même longeur.

Art 5.2 - Harnachement et ferrure

A - Le harnachement

- ▶ Embouchures autorisées, avec ou sans rondelles :
 - ◆ filet simple, métal, cuir, synthétique ou caoutchouc
- ▶ Muserolles autorisées
- ▶ Enrênements :
 - ◆ Ils sont obligatoires, ils doivent être attachés au mors ou coulisser dans les anneaux du mors.
 - ◆ Pour les épreuves Amateur, ne sont autorisées que deux rênes fixes latérales avec ou sans parties élastiques, tout autre enrênement étant proscrit.
 - ◆ Pour les épreuves Club, les rênes allemandes sont autorisées seules ou associées aux rênes fixes, sauf en libre Club 2 et 3 où seules les rênes allemandes sont autorisées.
- ▶ Surfaix : un surfaix de Voltige avec sa mousse de protection et deux poignées ; ce surfaix doit être bien matelassé, ne pas reposer sur le garrot et peut être muni de deux courroies de pied et éventuellement d'une poignée souple entre les deux poignées rigides.
- ▶ Protections : éventuellement des bandes de travail ou autres protections des jambes
- ▶ Chasse-mouches et bouchons d'oreilles sont autorisés.
- ▶ Longe attachée uniquement à l'anneau intérieur du filet. En épreuve Club et Amateur 2, il est autorisé d'attacher la longe à l'anneau intérieur du filet et à la muserolle.
- ▶ Tapis non rigide, 110 cm de long sur 90 cm de large et 3 cm d'épaisseur au maximum, housse comprise. Il sera placé de façon à ne pas dépasser de plus de 80 cm derrière le surfaix et 25 cm devant.
- ▶ Chambrière



Surfaix ⇒

B - La ferrure

Toute ferrure dangereuse est prohibée : crampons, etc... Aucun autre élément de harnachement ou de ferrure n'est autorisé.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Appréciation des figures imposées

Chaque figure imposée est notée de 0 à 10.

Le couple poney / cheval et longeur est noté sur 10.

Les notes peuvent comporter des dixièmes.

A - Epreuves Club

Pour les épreuves Club 3 et 2, certaines figures sont à réaliser au pas.

Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, les figures sont à réaliser au galop.

Seuls les résultats des 4 meilleurs voltigeurs d'une équipe sont comptabilisés pour le résultat.

B - Epreuves Amateur

Tout exercice imposé, quelle que soit l'épreuve, doit être réalisé à l'allure du galop.

Chaque figure imposée exécutée par un voltigeur est notée séparément de 0 à 10.

Art 6.2 - Appréciation du programme technique - Amateur élite -

La note maximale d'une figure technique est 10.

Outre les notes des exercices techniques, trois notes distinctes sont attribuées pour le programme désigné :

- ▶ une note pour la composition,
- ▶ une note pour l'exécution,
- ▶ une note pour le couple cheval et longeur.

A - Notation des exercices techniques

Le voltigeur peut exécuter les exercices techniques dans l'ordre de son choix.

Les exercices techniques sont décrits dans le code de pointage.

B - Notation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
 - ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
 - ◆ Interprétation de la musique.
 - ◆ Charisme.
 - ◆ Originalité.

C - Notation de l'Exécution

Cette note prend en compte les exercices supplémentaires dynamiques ou statiques, sans considérer les exercices techniques, sauf en cas de répétition.

D - Notation du poney / cheval

La note maximale est 10.

Art 6.3 - Appréciation du programme libre

- ◆ Un programme libre est constitué par des figures statiques et / ou des figures dynamiques.
- ◆ Pour être retenu dans le degré de difficulté un exercice statique doit être tenu au moins trois foulées de galop, ou trois temps de pas.
- ◆ 4 notes de 0 à 10 sont attribuées pour :
 - le degré de difficulté,
 - la composition
 - l'exécution et le respect du poney / cheval
 - le couple poney / cheval et longeur.
- ◆ Les notes peuvent comporter des dixièmes.
- ◆ Les figures imposées introduites dans le programme libre ne sont pas prises en considération pour l'attribution des notes de difficulté et de composition.

6.3.1 - Difficulté

Les exercices sont classés en trois degrés de difficulté : supérieure, moyenne et inférieure.

Les critères servant à déterminer les degrés de difficulté comprennent :

- ◆ la hauteur au-dessus du poney / cheval,
- ◆ et / ou l'orientation par rapport au poney / cheval,
- ◆ et / ou la complexité des mouvements dynamiques,
- ◆ et / ou le nombre de prises et leur solidité,
- ◆ et / ou l'utilisation de l'espace sur le poney / cheval et les variations d'orientation par rapport au plan sagittal du poney / cheval.

6.3.2 - Composition

Les critères servant à juger la note de composition sont dans le code de pointage.

Les notes sont baissées lorsque le programme donne une impression d'instabilité et ne donne pas satisfaction sur les critères de sécurité et de confiance.

6.3.3 - Exécution

A chaque figure libre réalisée, le juge peut attribuer une pénalité correspondant à la qualité de son exécution.

Les voltigeurs peuvent achever leur sortie par une roulade, sauf si la figure spécifie dans sa difficulté qu'elle doit se terminer en équilibre debout.

A - Epreuves Club

- ◆ Les programmes libres des épreuves Club 3 et Club 2 sont à réaliser au pas.
- ◆ Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, le programme libre doit être exécuté à l'allure du galop.

B - Epreuves Amateur

- ◆ Tout exercice libre doit être exécuté à l'allure du galop.

C - Coefficients

| LIBRES | | CLUB | AMATEUR 2 | AMATEUR 1 | AMATEUR ELITE |
|-------------|-------------|------|-----------|-----------|---------------|
| Équipes | Difficulté | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Composition | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | Exécution | 2 | 3 | 2,5 | 2,5 |
| | Cheval | 1 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| Individuels | Difficulté | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Composition | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Exécution | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | Cheval | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Pas de Deux | Difficulté | - | 1 | | |
| | Composition | - | 2 | | |
| | Exécution | - | 2,5 | | |
| | Cheval | - | 1,5 | | |

Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes

- ◆ Pour les équipes Club et Amateur 2, tous les exercices imposés sont exécutés à main gauche ou à main droite après tirage au sort par le Président de jury au cours de la réunion des chefs d'équipes.
- ◆ En équipe Amateur 2 Jeune, Amateur 1 et Amateur Elite, le choix de la main est laissé au libre arbitre des compétiteurs pour les imposés et les libres.
- ◆ Les exercices imposés sont décrits dans le code de pointage.

Chaque figure imposée doit être exécutée successivement par les voltigeurs dans l'ordre à partir du n° 1 de l'équipe.

Lors du déroulement du programme imposé, il ne doit pas y avoir plus d'un voltigeur en contact avec le poney / cheval, sinon il est donné 0 à la figure du second voltigeur.

Art 6.5 - Programme imposé par équipe

- ◆ À la fin du temps imparti pour le programme imposé, annoncé par la cloche, le voltigeur termine sa figure imposée en cours. Celle-ci sera notée, les autres figures imposées du programme peuvent être effectuées mais seront notées 0.

A - Équipes Club 3

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval aidée au pas,
- 2- équilibre assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
- 3- mise à genoux au galop derrière le surfaix, tenu 2 foulées de galop minimum,
- 4- moulin : en 4 phases égales au pas,

- 5- debout : au moins 4 temps de pas, bras libres,
 - 6- une aiguille, mains aux poignées, face avant : au moins 4 temps de pas,
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

B - Équipes Club 2

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval aidée au pas,
 - 2- équilibre assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
 - 3- mise à genoux au galop derrière le surfaix, tenu 2 foulées de galop minimum
 - 4- passage de chaque jambe au-dessus de l'encolure au galop, la position assis intérieur et extérieur sera tenue 2 foulées de galop.
 - 5- debout : au moins 4 temps de pas, bras libres,
 - 6- prise d'élan au pas vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à poney / cheval au pas.
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

C - Équipes Club 1

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval avec aide autorisée,
 - 2- la mise en place, progressive et non tenue de la position de base,
 - 3- demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
 - 4- prise d'élan arrière, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées
 - 5- debout bras libres tenu 4 foulées,
 - 6- Mise en Appui Planche : prise d'élan avant, se terminant bras tendus, dessus de pieds posés sur la croupe, tenu 2 foulées avec retour assis à poney / cheval
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur.

D - Équipes Club Elite

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

- 1 - à cheval avec aide autorisée,
 - 2 - position de base tenue 4 foulées,
 - 3 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
 - 4 - prise d'élan arrière, jambes réunies suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
 - 5 - mise en place progressive et non tenue de l'étendard puis retour à genoux
 - 6 - debout, qui commence à partir du « à-genoux » et se finit avec l'assis : tenu 4 foulées,
 - 7 - prise d'élan avant avec jambes tendues
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur.

E - Équipes Amateurs 2 et Amateurs 2 Jeunes

L'aide est autorisée pour les montées.

▶ Chaque voltigeur effectue successivement les figures de première phase

- 1 - à cheval,
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées
- 4 - prise d'élan arrière jambes réunies, suivie d'une sortie vers l'intérieur – la sortie se fait en continu : le voltigeur passe sa jambe extérieure vers l'intérieur et sort dans le sens du poney / cheval.

▶ Puis chaque voltigeur effectue successivement les figures de deuxième phase

- 5 - étendard, précédé par un « à-cheval », suivi par la position à genoux : tenu 4 foulées,
- 6 - debout, qui commence à partir du « à-genoux » et se finit avec l'assis : tenu 4 foulées,
- 7 - prise d'élan avant avec jambes écartées,
- 8 - sortie faciale vers l'extérieur jambes réunies

F - Équipes Amateur 1

▶ 1re phase :

- 1 - à cheval,
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - étendard tenu 4 foulées,
- 4 - moulin en 4 phases de 4 foulées

▶ 2e phase :

- 5 - élan avant jambes écart, précédé d'un A-Cheval, suivi d'un élan arrière jambes serrées. Le passage de l'élan avant vers l'élan arrière se fait par un demi-moulin vers l'extérieur. Le passage de l'élan arrière vers l'assis face avant se fait par un demi-moulin vers l'intérieur,
- 6 - debout : tenu en 4 foulées,
- 7 - 1ère phase d'amazone, suivie d'un passage de la jambe extérieure par dessus l'encolure puis d'une sortie faciale extérieure.

G - Équipes Amateur Elite

▶ 1re phase :

- 1 - à cheval,
- 2 - position de base, tenu 4 foulées
- 3 - étendard, tenu 4 foulées
- 4 - moulin, en 4 phases de 4 foulées, suivi d'un « à terre »

▶ 2e phase:

- 5 - ciseaux précédé d'un « à-cheval »,
- 6 - debout, tenu 4 foulées,
- 7 - amazone.

Art 6.6 - Programme libre par équipe

Le programme libre est l'occasion pour les voltigeurs de faire la preuve de leurs talents artistiques.

Ils peuvent élaborer un programme original à partir de leurs propres aptitudes, conceptions et spécialités en figures à 1 à 2 ou à 3.

- ◆ Il ne peut y avoir plus de 3 voltigeurs à la fois sur le poney / cheval. Dans le cas des figures statiques, 2 d'entre eux au moins doivent demeurer au contact du poney / cheval, sinon ces figures ne sont pas prises en compte dans les notes de difficulté et de composition.
- ◆ Le poids de l'ensemble des voltigeurs ne doit pas gêner le galop/le pas du poney / cheval.
- ◆ Chacun des voltigeurs doit participer au programme libre. Il est tenu compte de l'équilibre du nombre de passages de tous les voltigeurs de l'équipe.
- ◆ La durée du programme libre est de 4 minutes.
- ◆ Après le coup de cloche final, le/les voltigeurs doivent terminer la figure en cours et réaliser leur sortie. Si d'autres figures étaient réalisées il serait déduit une pénalité de 1 point sur la note de composition. Les figures et les sorties ne seraient considérés ni dans la notation du degré de difficulté ni dans celle de la composition.

| EPREUVES LIBRES | CLUB 3 | CLUB 2 | CLUB 1, CLUB ELITE | AMATEUR 2 | AMATEUR 1, AMATEUR ELITE |
|---|---------------|---------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Allure | Pas | Pas | Galop | Galop | Galop |
| Figures à 1 voltigeur | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Figures à 2 voltigeurs | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Figures à 3 voltigeurs | Non | Oui | Non | Oui | Oui |
| Nombre maximum de figures statiques à 3 | 0 | 6 | 0 | 6 | Sans limite |

A - Équipes Club 3

- ◆ L'équipe présente au pas sur une durée de 4 minutes un programme libre en musique, composé d'un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs. Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

B - Équipes Club 2

- ◆ L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix d'une durée de 4 minutes comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.
- ◆ Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

C - Équipes Club 1

- ◆ L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 voltigeur. Le passage d'un voltigeur à l'autre se fait par une figure statique à deux.

D - Équipes Club Elite

- ◆ L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

E - Équipes Amateurs 2 et Amateurs 2 Jeunes

- ◆ L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

F - Équipes Amateur 1, et Amateur Elite

- ◆ L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs

G - Appréciation du degré de difficulté

| DIFFICULTE | TOUTES EPREUVES |
|---|------------------------|
| Supérieure | 0,4 |
| Moyenne | 0,3 |
| Inférieure | 0,2 |
| Nombre de meilleurs exercices comptabilisés | 25 |
| Degré de difficulté maximum | 10 |

Il n'est pas attribué de point pour :

- ◆ tout exercice répété deux fois, fût-ce par d'autres voltigeurs,
- ◆ toute figure statique non tenue 3 foulées,
- ◆ tout exercice non exécuté à l'allure demandée,
- ◆ tout exercice imposé du niveau considéré

Si l'équipe exécute deux exercices dont l'un est une variante de l'autre, seule la variante la plus difficile est retenue.

H - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
- ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- ◆ Interprétation de la musique.
- ◆ Charisme.
- ◆ Originalité.

I - Appréciation de l'exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs :

- ◆ fautes mineures/légères : déduction de 0,1 à 0,3 pt,
- ◆ fautes moyennes : déduction de 0,4 à 0,7 pt,
- ◆ fautes graves : déduction 0,8 à 1 pt.

J - Note d'impression générale - note du poney / cheval

Elle est notée sur 10 points à l'issue du programme libre à raison de 90% de cette note pour la performance du cheval et du longéage dans le programme libre et 10% pour la présentation et le comportement de voltigeurs pour l'ensemble de la prestation.

La note d'impression générale peut comporter des dixièmes.

La note d'impression générale est attribuée sur l'ensemble de la prestation depuis l'entrée du cheval en piste jusqu'à sa sortie.

Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles

- ▶ Tous les exercices imposés doivent être exécutés au galop
- ▶ Pour les individuelles Amateur 1 et Amateur Elite, la main est libre.
- ▶ Pour les autres catégories, lors des épreuves en 1 manche, la main à laquelle tournera le cheval est tirée au sort.
- ▶ Pour les épreuves en 2 manches, la 1ère manche imposée se court à gauche, la deuxième à droite.
- ▶ Un poney / cheval ne peut faire deux passages à la suite mais peut servir à plusieurs groupes sous réserve des droits de participations aux épreuves des poneys / chevaux.
- ▶ L'ordre de passage à l'intérieur d'un groupe doit être le même pour les imposés et les libres.
- ▶ Pendant l'exécution des épreuves Amateur 2, 1 et Elite, nul autre que le longeur ne doit se trouver dans le cercle de Voltige. Le concurrent suivant ne peut pénétrer sur la piste que lorsque le voltigeur qui le précède amorce son dernier saut de sortie, faute de quoi celui qui pénètre sur la piste est éliminé.

Art 6.8 - Programme imposé individuel

A - Imposé individuel Club 1

- 1 - à cheval au galop avec aide autorisée,
- 2 - la mise en place, progressive et non tenue de la position de base,
- 3 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
- 4 - prise d'élan arrière, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées
- 5 - debout bras libres tenu 4 foulées,
- 6 - mise en Appui Planche : prise d'élan avant, se terminant bras tendus, dessus de pieds posés sur la croupe, tenu 2 foulées avec retour assis à poney / cheval

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur.

B - Imposé individuel Club Elite

- 1 - à cheval avec aide autorisée,
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
- 4 - prise d'élan arrière, jambes réunies suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
- 5 - mise en place progressive et non tenue de l'étendard puis retour à genoux
- 6 - prise d'élan avant avec jambes écartées, à l'aller comme à la réception
- 7 - debout : tenu 4 foulées.

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur.

C - Imposé individuel Amateur 2

- 1 - à cheval,
- 2 - assis, bras en croix, tenu 4 foulées
- 3 - demi-moulin, en 2 phases de 4 foulées
- 4 - prise d'élan arrière jambes réunies suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
- 5 - étendard, tenu 4 foulées
- 6 - debout, tenu 4 foulées, commence à partir de la position à genoux et se finit avec l'assis
- 7 - prise d'élan avant avec jambes écartées, à l'aller comme à la réception
- 8 - sortie faciale vers l'extérieur jambes réunies.

D - Imposé individuel Amateur 1 et Amateur Elite

- 1 - à-cheval,
- 2 - position de base tenue 4 foulées
- 3 - étendard, tenu 4 foulées
- 4 - moulin en 4 phases de 4 foulées
- 5 - ciseaux,
- 6 - debout, tenu 4 foulées
- 7 - amazone.

Art 6.9 - Programme technique

Le programme technique réservé aux Amateurs Elite est composé de 5 exercices techniques d'une part, et d'exercices libres supplémentaires, choisis par le voltigeur.

Les exercices techniques sont choisis parmi les catégories d'aptitudes motrices suivantes :

- ▶ détente : montée roulade arrière peut être réalisé sous forme d'à-terre / à-cheval
- ▶ cadence / rythme : roue
- ▶ souplesse : aiguille
- ▶ force : appui tendu face arrière « push up rearway »
- ▶ équilibre : debout latéral extérieur

Art 6.10 - Programme libre individuel

Le voltigeur doit effectuer un programme libre composé d'au moins 7 exercices statiques et / ou dynamiques. Faute de quoi, le président peut, après consultation de ses assesseurs décider de n'attribuer aucune note à ce libre.

Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, seule l'aide à l'entrée est autorisée.

A - Appréciation de la note de difficulté

Seuls les 10 meilleurs exercices seront comptabilisés.

| FIGURE | CLUB 1 CLUB ELITE | AMATEUR 2 | AMATEUR 1 AMATEUR ELITE |
|------------------|----------------------|-----------|-------------------------------|
| Risque Supérieur | - | - | 1,3 * |
| Supérieure | 0,9 | 0,9 | 0,9 |
| Moyenne | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Inférieure | 0,2 | 0,2 | 0 |
| Note maxi | 7 | 7 | 10 |

* Au maximum 3 RS seront valorisées à 1,3 – les autres seront valorisées comme des S (à 0,9)

B - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
- ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- ◆ Interprétation de la musique.
- ◆ Charisme.
- ◆ Originalité.

Après le coup de cloche final, le voltigeur doit commencer le saut de sortie final en 3 foulées de galop régulier, faute de quoi il lui est déduit une pénalité de 1 point sur la note de composition.

Des sauts de sortie qui ne sont pas commencés en 3 foulées de galop régulier et tout autre exercice commencé après le coup de cloche ne sont considérés ni dans la notation du degré de difficulté ni dans celle de la composition.

C - Appréciation de l'exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs :

- ◆ fautes mineures/légères : déduction de 0,1 à 0,3 pt,
- ◆ fautes moyennes : déduction de 0,4 à 0,7 pt,
- ◆ fautes graves : déduction 0,8 à 1 pt.

Il est déduit jusqu'à 2 points maximum pour une chute sans arrêt du chronomètre, et 2 points pour une chute avec arrêt du chronomètre. La troisième chute est éliminatoire.

Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de deux

- ▶ Un pas de deux réuni deux voltigeurs, un longeur et un cheval.
- ▶ L'épreuve Pas de deux se compose d'un programme libre en une ou deux manches.
- ▶ Les deux manches de l'épreuve doivent se dérouler séparément, avec une pause d'au moins une heure.
- ▶ Le programme libre se déroule en musique.
- ▶ Les exercices gymniques au sol ne sont pas autorisés.
- ▶ Dans l'épreuve pas de deux, tous les types de couples sont autorisés.
- ▶ Le choix de la main est libre
- ▶ Epreuve Amateur, sans limite d'âge.

Art 6.12 – Libre Pas de Deux

1. Le programme libre se déroule en une ou deux manches, avec un temps limite de 2 minutes par programme.
2. La même composition peut être utilisée pour les deux manches. Durant l'ensemble du programme, les deux voltigeurs doivent être en contact avec le cheval, les poignées ou l'un avec l'autre. Les à terre à cheval sont recommandés.
3. L'évaluation du programme libre comporte 3 notes plus la note du cheval, auxquelles sont appliqués des coefficients :

| | |
|-------------------|---------------------------|
| Difficulté | 1 |
| Composition | 2 |
| Exécution | 2.5 |
| Cheval | 1.5 |
| | Le total est divisé par 7 |

A - Appréciation de la difficulté

Les voltigeurs doivent effectuer un programme libre composé d'au moins 7 exercices statiques et / ou dynamiques. Faute de quoi, le président peut, après consultation de ses assesseurs décider de n'attribuer aucune note à ce libre.

Les figures de difficulté inférieure sont comptabilisées dans le nombre d'exercices mais n'entrent pas dans le calcul de la difficulté.

Degré de difficulté

| | |
|------------------|--------|
| Supérieure | 1 pt |
| Moyenne | 0,5 pt |
| Inférieure | 0 pt |

Seules les 10 meilleures figures sont comptabilisées.
La note maximum est de 10, les décimales sont autorisées.

B - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- Qualité technique de la construction du programme.
- Degré de difficulté.

Valeur artistique : 60 %

- Harmonie avec le poney / cheval.
- Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- Interprétation de la musique.
- Charisme.
- Originalité.

Après le coup de cloche final, les voltigeurs doivent commencer leurs sauts de sorties finales, il sera déduit 1 point pour une ou plusieurs figures, autre(s) que les sauts de sortie, réalisée(s) après le coup de cloche final.

C - Appréciation de l'exécution

Il est déduit jusqu'à 2 points maximum pour une chute sans arrêt du chronomètre, et 2 points pour une chute avec arrêt du chronomètre. La troisième chute est éliminatoire.

D - Note finale

- ♦ Dans le cas d'une compétition en deux manches, les notes des deux programmes sont additionnées puis le résultat divisé par deux.
- ♦ En cas d'égalité les concurrents sont départagés par la note du dernier programme.

Art 6.13 - Epreuves de Longe

| | LONGE 2 | LONGE 1 |
|-----------------------|---|--|
| AGE | 5 ans et plus | 6 ans et plus |
| QUALIFICATIONS | N'ayant jamais participé à une épreuve de Voltige avec voltigeurs | N'ayant jamais participé à une épreuve de Voltige autre que jeunes poneys / chevaux 1 ou 2 |
| LONGEUR | titulaire d'une licence compétition Club minimum | Titulaire d'une licence compétition Club minimum |
| VOLTIGEURS | sans voltigeur | Avec 2 voltigeurs titulaires d'une licence compétition |

Les poneys / chevaux inscrits à ces épreuves doivent répondre aux conditions de participation des poneys / chevaux en épreuve de Voltige.
Pour ces épreuves de Longe, l'à cheval et le salut restent les mêmes.
Si la compétition comporte 2 manches la première se déroule à main droite, la deuxième à main gauche. Elles ont pour but la progression du dressage et la mise en situation de compétition.
Elles doivent encourager de nouveaux couples longeur/cheval.

A - Programme Longe 2

▶ Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur un seul programme de travail à la longe sans voltigeurs. Le texte de l'épreuve peut être dicté du bord de la piste.

Le choix de la main est laissé au longeur.

Le cercle est matérialisé au sol en son centre et divisé par rapport au Juge A en quatre quarts de cercle. Après le salut au centre du cercle, le longeur met le cheval sur le cercle. Une fois le poney / cheval sur le cercle, il doit réaliser :

- ◆ une entrée en piste face au juge A,
- ◆ deux tours entiers au trot de travail avant une transition au pas dans le demi-cercle face au juge A,
- ◆ un départ au trot dans le demi-cercle suivant,
- ◆ un départ au galop de travail dans le demi-cercle suivant et maintenir le galop de travail pendant 2 tours complets,
- ◆ une transition au trot de travail dans le demi-cercle face au juge A et maintenir le trot pendant 1 tour avec quelques foulées de trot allongé,
- ◆ une transition au pas dans le demi-cercle face au juge A et obtenir quelques foulées de pas allongé pendant 1 tour,
- ◆ une transition au trot de travail et une transition au galop de travail dans le tour suivant et au plus tard dans le quart de cercle face au juge A, et maintenir le galop sur 2 tours,
- ◆ une transition au trot, entretenir l'allure, une transition au pas et un arrêt sur la piste dans le tour suivant,
- ◆ un salut face au juge A et une sortie de piste.

▶ Notation

La note de base est la note du poney / cheval - longeur.

Le résultat est calculé sur la note moyenne poney / cheval - longeur attribuée par les juges.

A cette note est déduite une pénalité de 0,3 points chaque fois qu'un des mouvements n'est pas réalisé dans les conditions prévues dans le déroulement de l'épreuve.

B - Programme Longe 1

▶ Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur un seul programme de travail à la longe avec deux voltigeurs. Le texte de l'épreuve peut être dicté du bord de la piste.

Le choix de la main est laissé au longeur.

Durée 5mn dont 3 mn de galop. Une fois le poney / cheval sur le cercle, il doit réaliser :

- ◆ une entrée en piste face au juge A,
- ◆ un tour entier au trot avant une transition au pas dans le quart de cercle face au juge A,
- ◆ un départ au trot de travail dans le quart de cercle suivant,
- ◆ un départ au galop de travail dans le quart de cercle face au juge A.

Les voltigeurs réalisent alors successivement le programme suivant :

- ◆ une à cheval au galop aidée,
- ◆ un assis bras libres tenu 4 foulées,
- ◆ un moulin sans contrat de foulée,
- ◆ un élan avant à partir de l'assis,
- ◆ une mise à genoux, près du surfaix, tenue 4 foulées suivie d'un debout tenu 4 foulées.

Le passage d'un voltigeur à l'autre se fait par un enchaînement de 3 figures statiques à 2 voltigeurs.

A la sortie du deuxième voltigeur :

- ◆ le longeur met le poney / cheval au trot de travail pour un tour entier,
- ◆ transition au pas sur le demi-cercle suivant et arrêt sur la piste,
- ◆ un salut face au juge A et une sortie de piste.

▶ Notation :

La note de base est la note du poney / cheval.

Le résultat est calculé sur la note moyenne cheval - longeur attribuée par les juges déduites de pénalités pour non exécution d'un contrat.

- ◆ figures imposées non exécutées ou exécutées sur plus d'un tour, sauf pour le moulin, Pénalité de -0,2
- ◆ contrat de transition d'allure avant ou après la prestation non réalisé, Pénalité de -0,3
- ◆ enchaînement de figures libres à 2 non réalisé en tout ou partie, Pénalité de -0,5

Art 6.14 - Note du poney / cheval

La note sur 10 est attribuée en fonction de la performance du poney / cheval et de la qualité du longéage. Les décimales sont autorisées.

A - Evaluation de la qualité de galop

L'évaluation de la note du cheval débute dès l'entrée en piste

Le cheval doit montrer un galop de travail.

Le galop de travail se situe entre le galop rassemblé et le galop moyen, dans lequel le cheval est prêt à réaliser des mouvements rassemblés, tout en restant 'sur le mors', se portant en avant, léger, avec des foulées actives et un 'bon fonctionnement des jarrets'.

L'expression 'bon fonctionnement des jarrets' souligne l'importance de l'origine de l'impulsion, liée à l'activité des postérieurs.

Objectifs du galop de travail :

Démontrer l'équilibre naturel dans le galop dans tous les mouvements.

Essence du galop de travail :

- ◆ Régularité du galop à trois temps avec un net moment de suspension.
- ◆ Contact léger et constant avec le chanfrein en avant de la verticale et la nuque comme point le plus haut.
- ◆ Souplesse de l'ensemble du corps et élasticité.
- ◆ Energie, activité, équilibre naturel et capacité à se porter et se redresser.

| NOTE | 3 | 5 | 7 | 10 |
|---------------------------------|--|--|--|--|
| Régularité | Pas de galop à 3 temps durant l'ensemble du programme. Se traverse | Pas toujours régulier, quelques foulées ne sont pas au galop à 3 temps. Galop rompu et plat, sans net temps de suspension (foulées rasantes) | Foulées régulières dans un franc galop à trois temps avec un net temps de suspension, mais quelques ruptures de rythme | Foulées parfaitement régulières dans un franc galop à trois temps durant l'ensemble du programme, avec un net temps de suspension |
| Souplesse, Décontraction | Pas de souplesse démontrée la plupart du temps, avec un haut degré de tension et de résistance | Pas assez souple, manque d'élasticité. Moments de tension | Assez bonne élasticité | Excellente élasticité de l'ensemble du corps durant tout le programme |
| Contact | N'accepte pas le mors. Très lourd sur les enrênements fixes et/ou la longe. | Très lourd sur les enrênements fixes et/ou la longe. Le chanfrein est constamment derrière la verticale. Pas de contact franc sur le mors et la nuque est figée. | Contact léger mais le maintien de la tête n'est pas toujours constant. Nuque figée pendant quelques instants | Léger avec un très bon contact, la ligne du chanfrein est en avant de la verticale. Démonstre une excellente aptitude naturelle à se porter, avec la nuque au point le plus haut |

| | | | | |
|-------------------|--|--|--|--|
| Impulsion | Sans aucune énergie ni désir de se porter en avant | Manque d'énergie, engagement insuffisant; se déjuge | Assez bonne énergie et activité, bon engagement des postérieurs | Foulées très énergiques et actives, avec un très bon engagement des postérieurs |
| Rectitude | Toujours très traversé. Nette contre-incurvation | Souvent traversé, manque d'incurvation | Assez bonne rectitude sur le cercle | Très bonne rectitude sur le cercle |
| Rassemblé* | Cheval en importante perte d'équilibre, extrêmement bas | Rythme très rapide. l'engagement, l'activité, le maintien et la stabilité naturelle sont très limités. Le galop paraît fatigué, plat. La croupe est le point le plus haut. | Pourrait montrer un meilleur équilibre naturel, doit mettre plus de poids sur les hanches et se redresser d'avantage | Postérieurs actifs se posant clairement devant les traces des antérieurs, se porte de lui même. Donne l'impression d'un excellent équilibre naturel, avec des épaules très libres, et une légèreté des antérieurs. Est redressé. |
| Soumission | Beaucoup de résistances, pas assez sur sous le contrôle du longeur | Quelques résistances | Sans résistance | Sans résistance |

*orientation de l'attitude générale vers le galop rassemblé

B - Evaluation de la qualité du pas

| CRITERES | NOTE DE 0 A 5 | NOTE DE 5 A 10 |
|--------------------------|---|---------------------------------------|
| Niveau d'engagement | Se déjuge sur le postérieur extérieur | Se méjuge sur le postérieur extérieur |
| Activité | Inactif et flottant | Actif et stable sur son cercle |
| Attitude de l'avant main | Encapuchonné Tête très basse | Tendu horizontal |
| Allure | Ruptures d'allure – Passage au trot Latéralise | : |

C - Déduction de points

Seront déduits :

- ▶ 2 points pour :
 - réajustement du matériel.

- ▶ jusqu'à 2 points pour :
 - aides inappropriées, inefficaces et/ou inadaptées et/ou dangereuses du longeur,
 - intervention d'autres personnes que le longeur pour diriger le cheval
 - longage incorrect, longe vrillée, ajustement des enrênements inadapté, équipement du cheval inapproprié.
 - longer au galop sur un cercle de moins de 15 m,
 - longer en reculant,
 - mauvais comportement, cheval qui tape, rue...
 - tenue du longeur inappropriée,

- ▶ 0,5 points pour :
 - tension de la longe irrégulière,
 - passivité du cheval aux aides du longeur.

- ▶ de 0,1 à 0,5 points pour :
 - rupture d'allure isolée sur l'épreuve de longe 2 et lors des figures à deux en épreuve de longe 1,

- rupture d'allure isolée en épreuve de longe 1 sur les figures individuelles.

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 - Durée

Un concours s'étend sur une période commençant une heure avant le début de l'inspection vétérinaire et se termine une demi-heure après la proclamation des résultats.

Art 7.2 - Engagement

Pour toutes les épreuves où est engagé un ou des remplaçants, poney / cheval – longeur, une déclaration de partants doit être faite à la réunion des Chefs d'équipe.

Les voltigeurs individuels engagés sur le même poney / cheval et désirant entrer en piste ensemble doivent en faire la déclaration au Président de jury à la réunion des Chefs d'équipe en précisant l'ordre de passage, avant le tirage au sort de l'ordre de départ.

Art 7.3 - Inspection vétérinaire

a) Avant la première épreuve Amateur 2, Amateur 1 ou Amateur Elite, **tous les poneys / chevaux** sont inspectés par le jury de terrain et le Vétérinaire officiel, le document d'identification sera demandé.

b) Les poneys / chevaux sont présentés sur une aire adaptée prévue à cet effet par l'organisateur, sol régulier et non glissant. Les poneys / chevaux doivent être toilettés, tenus en main en filet simple, présentés rênes longues par le longeur ou longeur remplaçant ou toute personne engagée sur le bulletin d'engagement en pantalon blanc, haut bleu marine et tête nue. L'utilisation de cravache, badine, etc. est laissée à l'appréciation du Président de jury.

c) Un poney / cheval boiteux ou en mauvaise condition physique sera éliminé par une commission composée au minimum du Président du jury et du Vétérinaire officiel. Le Président de Jury peut demander qu'un poney / cheval repasse l'inspection ultérieurement, avant de donner sa décision. Celle-ci est aussitôt annoncée par le Président du Jury. Elle est définitive.

Art 7.4 - Réunion des Chefs d'équipes

Elle est organisée à l'issue de l'inspection vétérinaire et / ou avant le début des épreuves.

Elle permet :

- ◆ de déclarer les partants voltigeurs et poneys / chevaux,
- ◆ de tirer au sort la main et l'ordre de passage,
- ◆ de déclarer les forfaits,
- ◆ de contrôler les licences de compétition,
- ◆ d'inscrire et attribuer le rôle du juge accompagnateur de chaque équipe,
- ◆ de donner les consignes, l'ordre des épreuves et les horaires,
- ◆ de régler le cérémonial de la remise des prix avec le Président du jury.

Art 7.5 - Entrée / cloche / musique

Une cloche ou sonnerie annonce :

- ◆ l'entrée en piste au trot (sauf autorisation spéciale du président de jury),
- ◆ le départ de la prestation,
- ◆ la fin du temps imparti,
- ◆ le départ du programme libre,
- ◆ l'interruption d'un concurrent ou d'une prestation en cas d'incident imprévu,
- ◆ le départ après une interruption.

Pour toutes les épreuves, il est recommandé que les programmes soient présentés en musique. La musique vocale est autorisée dans toutes les épreuves.

Art 7.6 - Ordre des épreuves

L'ordre de passage des épreuves doit être indiqué à la réunion des Chefs d'équipe.

Ordre des épreuves en Club et Amateur 1 et 2 : Imposé, puis Libre.

Ordre des épreuves en Amateur Elite : Imposé ou Technique, puis Libre.

Les épreuves peuvent être en une ou deux manches.

Art 7.7 - Salut

Toute compétition se déroulant sous le contrôle d'un jury doit donner lieu à une certaine courtoisie ; chaque équipe, chaque individuel, est tenu de saluer le Président du jury avant et après son passage. Le Président rend les saluts.

L'entrée, la sortie et la présentation pour le salut sont laissées à l'imagination des voltigeurs. Toutefois, cette présentation doit être courte, une minute maximum.

Art 7.8 - Temps accordé

| | | IMPOSEES | LIBRES | TECHNIQUE |
|-------------|------------------|---|---------------|------------------|
| Equipes | Club 3 | 1 minute et 30 secondes multiplié par le nombre de voltigeurs de l'équipe | 4 minutes | - |
| | Club 2 | | | |
| | Club 1 | | | |
| | Club Elite | | | |
| | Amateur 2 Jeunes | 6 minutes | | |
| | Amateur 2 | 6 minutes | | |
| | Amateur 1 | 7 minutes et 30 secondes | | |
| | Amateur Elite | 6 minutes | | |
| Individuels | | Temps libre | 1 minute | 1 minute |
| Pas de deux | | - | 2 minutes | - |
| Longe 2 | | Temps libre | | |
| Longe 1 | | 5 minutes | | |

- ◆ Au plus tard une minute après le coup de cloche d'entrée en piste, les compétiteurs doivent saluer.
- ◆ Au plus tard une minute après le coup de cloche de départ le premier exercice doit débiter faute de quoi, l'équipe ou le voltigeur est éliminé.
- ◆ Lorsque le temps imparti est défini, le chronomètre est mis en route au moment où le (premier) voltigeur entre en contact avec le cheval ou son équipement.
- ◆ En cas d'incident, lorsque le Président interrompt la prestation par un coup de cloche, le chronomètre est arrêté. Il repart après un nouveau coup de cloche du président lorsque le cheval ou son équipement sont touchés à nouveau.

VIII – PENALITES

Art 8.1 - Codification des fautes usuelles

A - Figures imposées

Certaines fautes sont fréquentes et ont amené à l'emploi de lettres permettant d'explicitier la note.

| LETTRE | SIGNIFICATION | PEN. MINI | PEN. MAXI |
|---------------|--|------------------|------------------|
| T | Faute de foulée au moulin | - 1 | - 2 |
| R | Répétition (1 prise d'élan 1 jambe sans envoi est autorisée Pour toute reprise des poignées (base, étendard, debout) | - 2 | 0 (2 fois) |
| K | Omission mise à genoux (étendard et debout) | - 1 | --- |
| C | Foulée de galop en moins | - 1 | - 2 |
| D | Pour toute autre prise de contact avec le sol que sur les 2 pieds lors des sorties (amazone, sortie entre les phases) | - 1 | --- |
| N | Main sur l'encolure à l'étendard | - 1 | --- |

D'autres fautes peuvent être pénalisées jusqu'à moins 1, 2 ou 3 points. Cf code de pointage

B - Programme libre

- ▶ Fautes mineures : 0,1 à 0,3 pt
 - ◆ légères pertes d'équilibre,
 - ◆ extrémités non tendues,
 - ◆ imprécision, mouvement mal fini.

- ▶ Fautes moyennes : 0,4 à 0,7 pt
 - ◆ perte d'équilibre,
 - ◆ manque de maîtrise corporelle,
 - ◆ mauvaise construction.

Les pénalités d'exécution doivent apparaître sur le protocole à côté des degrés de difficultés.

- ▶ Fautes majeures : 0,8 à 1 pt
 - ◆ perte d'équilibre nette,
 - ◆ non-respect du cheval,
 - ◆ difficulté de construction.

IX - CLASSEMENT/REMISE DES PRIX

Art 9.1 - Classement

- ▶ On calcule la note attribuée par chaque juge aux différents programmes (imposés, technique, libre) en tenant compte des coefficients propres à chaque élément de la note. On fait la moyenne des 3 notes des juges après chaque programme. Dans le cas des concours à 5 juges, on ne comptabilise ni la moyenne la plus haute et ni la moyenne la plus basse parmi celles des 5 juges.
- ▶ Dans le cas des jurys comportant un autre nombre de juges, les règles de calcul sont définies par l'organisateur en accord avec le président de jury (et le représentant de la FFE) Pour les compétitions labellisées FFE à 6 juges par exemple, les procédures appliquées sont celles définies par le représentant de la FFE et/ou le règlement international.
- ▶ Le classement résulte de la moyenne des notes calculées à l'issue de chacun des programmes (imposé, libre, technique). Le calcul est poussé jusqu'à la 4^{ème} décimale et arrondi à la 3^{ème}.
- ▶ En cas d'égalité, les concurrents sont départagés par la meilleure note moyenne obtenue lors du premier programme imposé / technique. Si l'égalité persiste, ils sont départagés par la meilleure note d'exécution du dernier programme libre.
- ▶ Les compétiteurs et entraîneurs ne peuvent solliciter les explications du jury avant la fin de la compétition et la proclamation des résultats définitifs.

Art 9.2 - Remise des prix

Dans tous les concours, il y a lieu de décerner un flot ou autre souvenir à tous les concurrents et une plaque d'écurie à chaque poney / cheval.

La remise des prix se déroule selon le protocole défini par l'organisateur en accord avec le Président de jury et / ou le Délégué technique.

Les voltigeurs et longeurs doivent se présenter en tenue correcte (tenue de compétition, d'équipe, survêtement...)

Toute absence non motivée, toute tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix, peuvent entraîner l'élimination du/des concurrent(s) et la radiation du classement de l'épreuve, et par là-même, la non-attribution des prix, sélections et récompenses correspondants.